



## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 12 octobre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 octobre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question 3), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Françoise PRESSE.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET, M. Nicolas BODIN, M. Cyril DEVESA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Anthony POULIN (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT.

**Procurations de vote :**

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT, M. Nicolas BODIN à Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA à Mme Anne VIGNOT, M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI, M. Anthony POULIN à Mme Françoise PRESSE (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON, Mme Karima ROCHDI à Mme Danièle POISSENOT (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danièle DARD, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN.

**OBJET :** 25 - SPL Territoire 25 - Rapport des élus administrateurs - Année 2016

**SPL Territoire 25**  
**Rapport des élus administrateurs**  
**Année 2016**

**Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire**

L'article L.1524-5 (14<sup>ème</sup> alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des Sociétés d'Economies Mixtes et des Sociétés Publiques Locales.

Les élus représentant la Ville de Besançon au conseil d'administration de la SPL Territoire 25 sont M. BODIN et M. SCHAUSS.

Le rapport d'activité 2016 soumis au Conseil Municipal est issu des documents présentés à l'assemblée générale de Territoire 25 le 27 juin 2017.

Une fiche signalétique et une synthèse des documents financiers sont jointes en annexe.

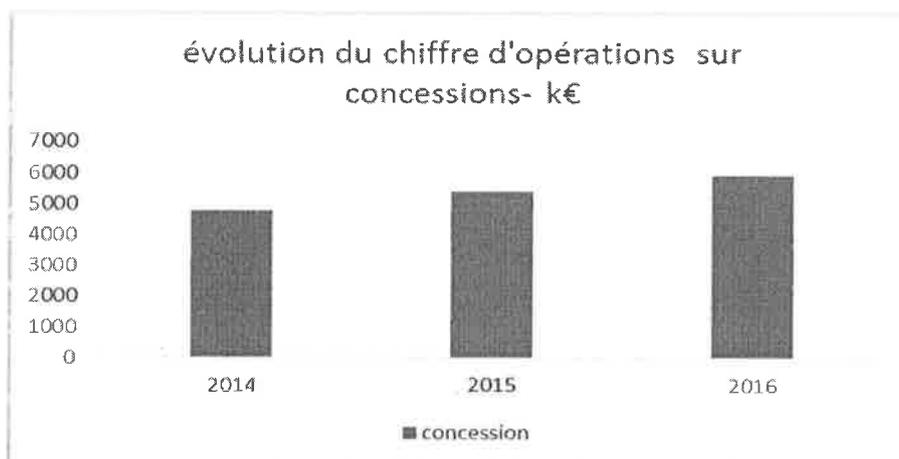
### **I. Synthèse de l'activité**

#### Activité opérationnelle

A sa création en 2011, Territoire 25 s'est vu confier des études, mais depuis 2014 la société est engagée dans la déclinaison opérationnelle de grands projets significatifs (requalification site PSA Sochaux, concession Viotte, concession Vaîtes, concession Marnières).

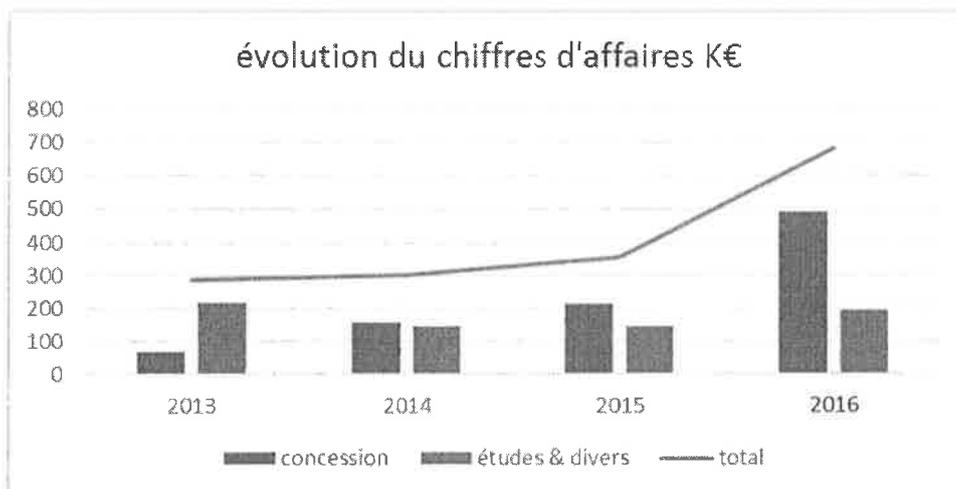
L'activité opérationnelle se mesure à partir des dépenses d'investissement enregistrées sur l'année pour réaliser les opérations. Le chiffre d'opérations sur concession atteint 5 911 K€ en 2016.

L'évolution de ces dépenses d'investissement sur opération depuis 2014 est la suivante :



## Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'établit à 684 K€ (hors flux sur concessions). Il est en progression constante depuis 2013, en lien avec le développement de l'activité.



## Moyens humains

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, Territoire 25 a proposé des contrats de travail partagés avec la SedD à certains salariés en charge d'opérations. Par ailleurs, les salariés des services supports ont des contrats de travail avec le GIE Groupe 25 et leur coût est affecté en fonction du temps de travail consacré à Territoire 25.

Au total, cela représente 5,8 ETP affectés à Territoire 25.

## **II. Vie de la société**

### L'actionariat

Lancée en 2015, la procédure d'augmentation de capital de Territoire 25 s'est terminée début 2016, pour un montant global de 559,5 K€. Le capital social s'établit à 1 063 500 €.

A l'issue de la procédure, la Ville de Besançon détient 29,69 % du capital de Territoire 25.

Il n'y pas d'autre évolution à signaler.

### Les filiales

Territoire 25 est membre de deux GIE : le GIE Novéa, créé pour accompagner les collectivités du réseau Rhin-Rhône (expertise foncière et environnementale), et le GIE Groupe 25 pour mutualiser les services fonctionnels communs avec la SedD.

### Instances décisionnaires

En 2016, le conseil d'administration s'est réuni cinq fois, l'assemblée générale une fois pour arrêter les comptes annuels, et l'assemblée générale extraordinaire une fois pour clore la procédure d'augmentation de capital et modifier les statuts en conséquence.

Les membres du conseil d'administration ne bénéficient pas de jetons de présence.

### III. Situation financière

#### Etats financiers

Les états financiers synthétiques de 2016 sont joints en annexe.

Le total du bilan s'élève à 22 463 K€.

Le résultat net 2016 est un déficit de 37 518,56 €.

Le commissaire aux comptes certifie les états financiers 2016 sans réserves.

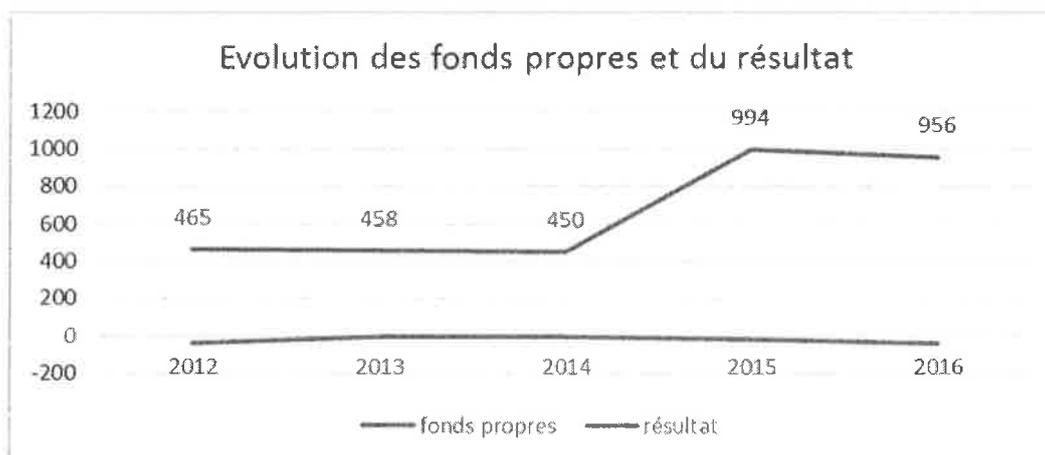
Territoire 25 n'atteint pas encore l'équilibre financier en 2016, mais les contrats de concession récemment signés devraient lui permettre de développer sa capacité financière dès 2017.

Rappel : Territoire 25 travaille exclusivement pour le compte de ses actionnaires, et ne développe pas d'opérations en propre. Les concessions financées par les collectivités et confiées à Territoire 25 présentent -sauf aléa majeur- des risques financiers limités pour la SPL.

#### Bilan

Les volumes du bilan s'alourdissent avec l'arrivée des flux sur opérations de concessions tant à l'actif qu'au passif. Les emprunts (11 064 K€ au passif du bilan) sont contractés pour assurer le financement des projets en phase d'étude et/ou en démarrage opérationnel (classés en stocks et comptes de régularisations à l'actif du bilan).

L'évolution des fonds propres et du résultat depuis 2013 est la suivante (avec augmentation de capital en 2015) :



#### Résultat

Hors opérations de concession, le total des produits s'élève à 712 K€, le total des charges à 750 K€, ce qui aboutit à un déficit net de 38 K€. (Les opérations de concession ajoutent un volume de 11 M€ en charges et produits à ces totaux).

Le chiffre d'affaires s'établit à 684 K€.

Le principal poste de charges est la masse salariale, soit 414 K€ en direct ou par recours aux prestations du GIE. Les autres charges sont essentiellement constituées d'honoraires.

#### Contrôles mis en œuvre en 2016

En tant qu'actionnaire et dans le cadre spécifique du contrôle analogue, la Ville de Besançon assure un suivi régulier de la société et du pilotage des opérations confiées.

Il n'y a pas d'autre contrôle à signaler.

#### IV. Liens financiers et juridiques avec la Ville de Besançon

Les principaux flux entre Territoire 25 et la Ville de Besançon -hormis les opérations sur le capital- sont les rémunérations par la Ville des conventions de portage et études.

Le Conseil Municipal a été sollicité plusieurs fois sur des rapports impliquant Territoire 25 en 2016 :

- 14-01-2016 : création d'une filiale dédiée au projet Viotte
- 12-05-2016 : Vaïtes - concessions - urbanisation
- 15-09-2016 : approbation du rapport 2015 des élus administrateurs.

Par ailleurs, la SPL Territoire 25 est citée à d'autres reprises en Conseil Municipal en tant que partenaire de la SedD ou du fait de sa participation à des groupements de commandes.

Le rapport spécial du commissaire aux comptes mentionne les conventions liant la Ville de Besançon et Territoire 25, à savoir : la concession d'aménagement de la ZAC des Vaïtes., le portage des biens TEREVA, la concession d'aménagement du quartier Viotte, la convention de service dans le cadre de la reconversion du site St-Jacques.

#### Proposition

Le Conseil Municipal de Besançon est invité à se prononcer sur le présent rapport, soumis par les élus représentant la Ville au conseil d'administration de la SPL Territoire 25, qui porte sur l'activité, l'administration de la société et sur les états financiers 2016.

**Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.**

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 2